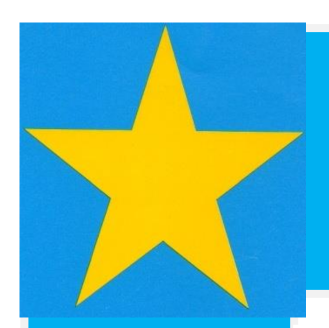


Les Congolâtres

Bulletin philatélique bimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – avril – juin – août – octobre - décembre

NUMERO 23 - Août 2016

CONTACTS : *Thomas & Philippe* **LINDEKENS** – *lindekens.bogaerts@skynet.be*



Lettre officielle du Congo Belge expédiée de Libenge le 24 février 1910 à destination de Mongoumba / Moyen Congo où elle parvint le 26 février 1910.

Tarif: 1er janvier 1899 au 31 mars 1910

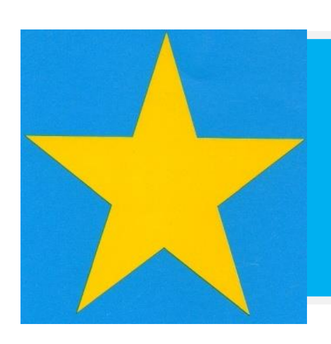
- Lettre en service limitrophe (voir bulletin n°21) – double port = 2 x 25c.

Affranchissement: 25c. manque 25c. – griffe « T » de taxation à « 0.50 », double de ce qu'il manque.

- 25c. bleu Mols cadre regravé – surcharge typographique de 1909.

Taxation appliquée à l'arrivée par un 50c. violet – Femme Bakalois – Chassepot tirage de 1904 – papier mince & dentelure 11.5 – utilisé comme timbre-taxe, annulé par la griffe triangulaire « T » et par le dateur de Mongoumba le 26 février 1910.

Collection Ph. Lindekens



Les Congolâtres

COMITE DE REDACTION


Gerald Marriner


Thomas Lindekens


Luc Vander Marcken


Jean Herreweghe


Patrick Janssens


Philippe Lindekens

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins avialable on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op:
www.philafrica.be/CONGOLATRES

Vous pouvez aussi les télécharger en cliquant sur les liens dans la liste ci-dessous.
You may also download them by clicking on the links in the list below.
U kan ze ook downloaden door te klikken op de links in de lijst hieronder.

Numéro 1 – déc 2012	**Numéro 7 – déc 2013**	**Numéro 13 – déc 2014**
Numéro 2 – fév 2013	**Numéro 8 – fév 2014**	**Numéro 14 – fév 2015**
Numéro 3 – avril 2013	**Numéro 9 – avril 2014**	**Numéro 15 – avril 2015**
Numéro 4 – juin 2013	**Numéro 10 – juin 2014**	**Numéro 16 – juin 2015**
Numéro 5 – août 2013	**Numéro 11 – août 2014**	**Numéro 17 – août 2015**
Numéro 6 – spécial 2013	**Numéro 12 – spécial 2014**	**Numéro 18 – spécial 2015**

Numéro 19 – déc 2015
Numéro 20 – fév 2016
Numéro 21 – avril 2016
Numéro 22 – juin 2016

SOMMAIRE

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Dans ce numéro, nous continuons le travail sur l'Etat du Katanga (1960-1963) avec une série de chapitres sur le début de l'histoire postale Katangaise. Vous découvrirez aussi la 3ème partie de l'article sur les tarifs des cartes-vues affranchie avec des timbres Mols.

Nous tenons à vous remercier pour vos messages et vos commentaires. Nous sommes toujours heureux d'apprendre que vous appréciez notre bulletin.

Bonne lecture

Dear readers,

In this edition, we are continuing the account relating to The Katanga Free State (1960 -63) with further chapters on the early postal history of Katanga. You will also find the 3rd part of the article about the rates for the view card stamped with Mols stamps.

We would like to thank you for your messages and comments. We are pleased that you enjoy our Bulletin.

Geachte lezer,

In dit nummer gaan we verder met onze studie over de Staat van de Katanga (1960-1963) in een reeks hoofdstukken over het begin van de post-geschiedenis van deze staat. Tevens zult U het 3e deel van het artikel over de tarieven voor postkaarten met Mols-zegels ontdekken.

Wij bedanken U voor uw opmerkingen en aanmoedigingen. Dat U ons bulletin waardeert verheugt ons altijd.

Veel leesgenot

30 juin au 10 juillet 1960
Province du Katanga en R.D.C. avant la Sécession Katangaise

Par Philippe Lindekens



Les pièces incluses dans ces chapitres proviennent des collections de MM Bedoret, Herreweghe, Lindekens, Marriner et Van Casteren.

Introduction

Pendant une courte période de **11 jours** entre le 30 juin 1960 (jour de l'indépendance de la République Démocratique du Congo(RDC)) et le 11 juillet 1960 (jour de la déclaration d'indépendance de l'Etat du Katanga), la province du Katanga s'est retrouvée en R.D.C.

Il nous parait intéressant de collectionner le courrier de cette période troublée où se cotoîent sur les plis, les nouvelles émissions de la RDC (série Indépendance et timbres surchargés CONGO), mais aussi nos anciens timbres du Congo Belge.

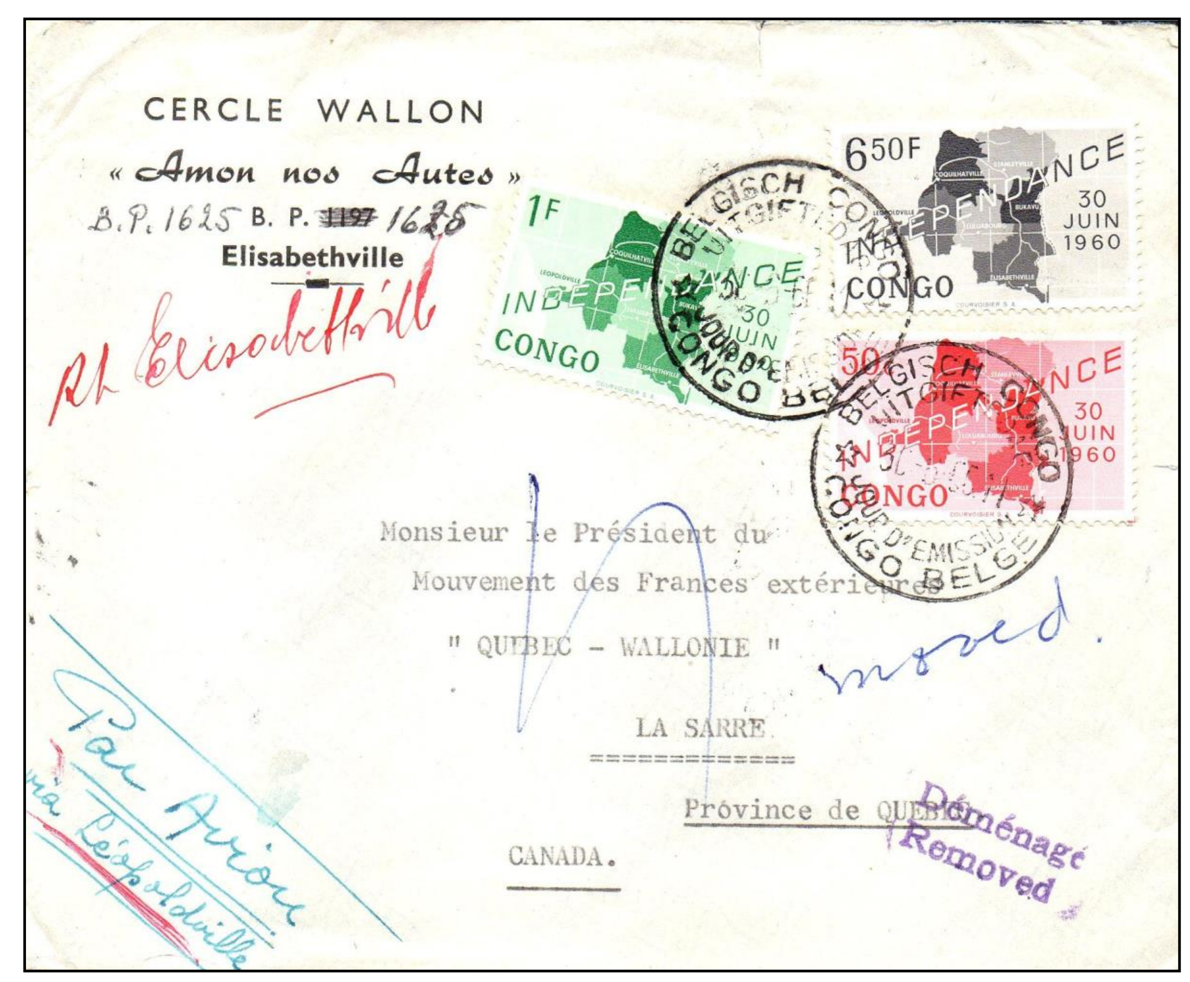
For a short period of 11 days from 30 June 1960 (the Independence Day of the Democratic Republic of Congo (DRC)) and 11 July 1960 (Independence Day of the State of Katanga), the Province of Katanga found itself in the DRC.

It is interesting to collect mail from this troubled period. In this short period, mail/ covers will show usage of the new Democratic Republic of Congo stamps (Independence Issue and CONGO overprints) but also the unoverprinted stamps of the former Belgian Congo.

Exemple de courriers

Ces documents toutefois anodins, sont rares ; une fois de plus, nous devons remercier les philatélistes qui ont, à l'époque, créés divers documents « premiers jours » du 30 juin 1960, ainsi que dans les jours suivants pour utiliser les nouvelles valeurs. Sans cela, nous aurions vraiment peu de chose à nous mettre sous la dent pendant ses 11 jours ; la plupart des ressortissants belges et étrangers ayant autre chose à faire que d'envoyer du courrier. (Voir chapitre sur les Réfugiés de Kamina dans le bulletin précédent).

These however innocuous documents, are rare; once again, we must thank philatelists who, at the time, created various documents "first days" of 30 June 1960 and in the following days to use the new values. Without it, we would have really little to put us under the tooth during its 11 days most Belgian and foreign nationals who have other things to do than to send mail. (See chapter on Refugees Kamina in the previous bulletin)







Lettre par avion expédiée d'Elisabethville le 30 juin 1960 à destination de La Sarre / Quebec / Canada où elle parvint le même jour !

Griffe violette bilingue « Déménagé / removed » et note manuscrite en rouge « Rt Elisabethville ».

Retournée au Katanga (devenu Etat indépendant dans l'intervalle) via Léopoldville -1T le 14 octobre. Pas de cachet d'arrivée à E'ville ; la lettre a pu être bloquée à Léopoldville.

Tarif :

- lettre internationale (5Fr) + surtaxe aérienne vers Amérique (5F /5gr).

Affranchissement: à 8Fr – manque 2 Fr – pas de taxation.

- 50c, 1F & 6.50 Fr – série Indépendance –annulés par le cachet du jour d'émission.



Lettre expédiée d'Elisabethville 1Z le 4 juillet 1960 à destination de Nice / France

Tarif des lettres vers l'Europe à 8 Fr (5Fr port normal et 3F /5 gr de surtaxe aérienne).
Affranchissement: à 6.50 Fr.
Par 6.50 F Fleurs du Congo Belge non surchargé.
Insuffisant pour prendre l'avion, pas de taxation, pas d'indication permettant de dire si elle a effectivement voyagé par avion (tres probablement) ou par voie de surface (bateau).



Lettre par avion expédiée de Jadotville le 6 juillet 1960 à destination de Nice / France.

Tarif des lettres vers l'Europe à 8 Fr (5Fr port normal et 3F /5 gr de surtaxe aérienne).

Affranchissement (50c de trop)
Par 2F & 6.50 F série Indépendance

L'expéditeur a modifié au stylo son entête « CONGO BELGE » en « République du CONGO ».



Lettre par avion expédiée de Lubudi le 9 juillet 1960 à destination d'Anvers. Tarif (30.06.60) des lettres vers le Belgique à 9F (taxes combinées pour lettre de 15gr). Affranchissement correct mais manifestement philatélique alliant les mêmes valeurs en surchargés CONGO (dans les deux couleurs NOIRES & ROUGES) et timbres du CONGO BELGE non surchargés. Dont 4F Congo Belge coin de feuille, 4F surchargé CONGO bord de feuille avec numéro de planche et 40c surchargé CONGO bord de feuille avec inscription marginale.



Lettre recommandée expédiée d'Elisabethville le 6 juillet 1960 à destination de Bruxelles. Tarif : lettre par avion vers la Belgique à 6.50 Fr (10gr) & 2.50Fr (5gr suppl) + recommandation (6Fr). Affranchissement mixte : 50c « Animaux » & 2F « Madone » non surchargés, 4F & 6.50F « Fleurs » surchargé CONGO en noir et 2F « Animaux » surchargé CONGO en bleu





Lettre par avion expédiée de Kamina 1E le 8 juillet 1960 à destination d’Elisabethville où elle parvint le 14 juillet. Il semble qu’elle ait été retardée suite aux évènements de la Sécession car elle parvient à destination 3 jours après la déclaration d’indépendance de l’Etat du Katanga.

Tarif du 30.06.60:

- lettre de 20gr en service intérieur = 3.50 Fr.

Affranchissement: correct à 3.50 Fr.

- 20c « Fleurs » et 40c(2x), 50c & 2Fr. « animaux » du Congo Belge non surchargés.

Archive Monarque.

TARIFS POSTAUX

Par Philippe Lindekens

Avant de commencer les autres chapitres, il est indispensable de rappeler les tarifs postaux en vigueur pendant la Sécession Katangaise du 11 juillet 1960 au 14 janvier 1963.

Du 11 juillet 1960 au 31 décembre 1961, ce sont les anciens tarifs postaux du Congo Belge qui seront toujours d'application. Nous vous renvoyons au site internet de Charles Stockmans pour les détails:

Courrier vers la Belgique = tarif du 30 juin 1960.
http://www.congoposte.be/tarifbelgi.htm

Courrier vers l'étranger = tarif du 1er janvier 1958.
http://www.congoposte.be/tarif_international.htm

Et tarifs aériens du 1er avril 1959.
http://www.congoposte.be/pa590401.htm

Le 1er janvier 1962, l'Etat du Katanga revoit ses tarifs postaux, entre autre suite aux évènements politiques et la Belgique perd son tarif préférentiel pour rejoindre celui des tarifs postaux vers l'Europe. Le port simple par avion pour la Belgique passe donc de 6.50 Fr à 8 Fr
http://www.congoposte.be/katanga_tarif.htm

Before starting the other chapters, it is essential to remind postal rates in effect during the Katanga Free State from 11 July 1960 to 14 January 1963.

11 July 1960 to 31 December 1961, it is the former postal rates of the Belgian Congo which will still apply. We refer you to the website of Charles Stockmans for details:

Mail to Belgium = rate of 30 June 1960.
http://www.congoposte.be/tarifbelgi.htm

International mail = rate of 1 January 1958.
http://www.congoposte.be/tarif_international.htm

And airmail rates of 1 April 1959.
http://www.congoposte.be/pa590401.htm

On 1 January 1962, the State of Katanga reviewing its postal rates, among other due to political events and Belgium loses its preferential rate to join the postal rates to Europe. The single port by air to Belgium thus passes to 6.50 Fr to 8 Fr.
http://www.congoposte.be/katanga_tarif.htm

Courriers entre le 11 juillet et le 11 septembre 1960
Affranchissement en timbres de la RDC

Par Philippe Lindekens

Introduction

Pendant ces deux mois, le courrier émanant du nouvel Etat du Katanga sera affranchi par des timbres de la République Démocratique du Congo ; timbres se trouvant dans les bureaux de poste depuis le 30 juin 1960. L'Etat du Katanga émettra ses propres timbres le 12 septembre 1960, ayant surchargé KATANGA les timbres du CONGO BELGE et la série Indépendance de RDC.

Pendant ces deux mois, des timbres du CONGO BELGE non surchargés seront encore utilisés ; nous examinerons cela dans le chapitre suivant, ainsi que les affranchissements mixtes avec timbres du Congo Belge et les surchargés CONGO.

Pendant ces deux mois, ces timbres suchargés sont donc bien les timbres « officiels » de l'Etat du Katanga ; après le 12 septembre 1960, ces timbres surchargés CONGO, ainsi que les anciens timbres du Congo Belge seront encore **tolérés** jusqu'au 30 juin 1961, date de mise hors cours des timbres « provisoires » surchargés KATANGA. Nous examinerons ces affranchissements dans des chapitres suivants, riches en cas spécifiques et affranchissements mixtes qui font la joie des collectionneurs de l'Etat du Katanga.

During those two months, mail from the new state of Katanga will be franked by the stamps of the Democratic Republic of Congo; stamps found in post offices since June 30th, 1960. The state of Katanga will issue its own stamps on September 12th, 1960, having overprinted by KATANGA the BELGIAN CONGO stamps and the set of Independence DRC.

During those two months, the unoverprinted stamps of BELGIAN CONGO will still be used; we will examine this in the next chapter, and mixed franking with the Belgian Congo postage stamps and overprinted CONGO.

During those two months, these overprinted stamps are well the "official" stamp of the State of Katanga; after 12 September 1960, these stamps overprinted CONGO, and last Belgian Congo stamps will still tolerated until 30 June 1961 out of use date of "temporary" stamps overprinted Katanga. We will examine these postages in the following chapters, rich in specific and mixed franking case that delight collectors of the State of Katanga.

Valeurs postales

- **Série « Indépendance » du 30 juin 1960**
- **Série « Fleurs » surchargée CONGO en noir**
- **Série « Animaux » surchargée CONGO en noir & en rouge**
- **Série « Madone » surchargée CONGO en noir**
- **Série « CCTA » surchargée CONGO et changement de valeur en « 3.50 F », en noir**

Nous pouvons aussi collectionner les plis de cette période par émission ainsi que les affranchissements composés de plusieurs émissions. Certains d'entre nous accordent une valeur supérieure aux plis affranchis de timbres de la même émission.

En termes de rareté, les plis affranchis par des CCTA sont les plus rares, ensuite ceux des Madones, puis enfin ceux avec des Animaux. Comme toujours, les petites et les grosses valeurs sont rares, surtout les 50 F et 100 F de la série « Fleurs » surchargée CONGO.
Les entiers postaux & aérogrammes utilisés dans cette période seront étudiés dans un chapitre spécial.

We can also collect the covers of this period by set of stamps as well as compounds of several issues. Some of us give an extra value at covers franked by stamps from the same issue.

In terms of rarity, cover franked by CCTA are the rarest, then with Madonnas and with animals. As always, small values are rare and of course the 50 F and 100 F Series "Flowers" overprinted CONGO.
The postal stationeries & aerogram used in this period will be studied in a special chapter.

Exemples de courrier

COURRIERS vers la Belgique

Tarif du 30.06.60 des lettres de 10 gr vers la Belgique à 6.50 F (taxes combinées) - 2.50 Fr par 5 gr supplémentaires.





Lettre par avion expédiée de Jadotville le 31 août 1960 à destination de Velaine sur Sambre.
Tarif des lettres de 10 gr vers la Belgique à 6.50 F (taxes combinées) – archive Berlaimont.
Affranchissement « Fleurs » surchargés 2F, 4F & **50c/60c** (timbre rare sur pli).



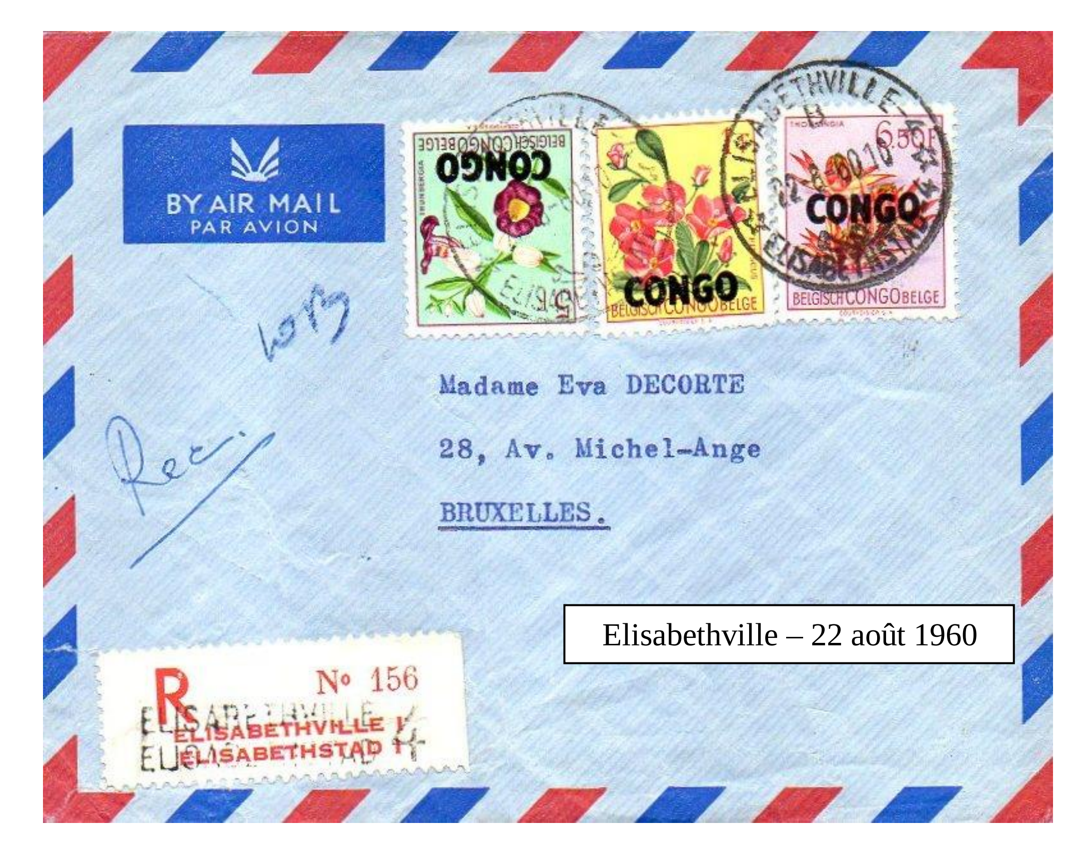
Lettre par avion expédiée d'Elisabethville 1L le 17 août 1960 à destination de Bruxelles.
Tarif des lettres de 10 gr vers la Belgique à 6.50 F (taxes combinées).
Affranchissement « Animaux » surchargés 1F & 1.50F (surch **ROUGE**) + 2F (surch **BLEUE**).

Tarif du 30.06.60 des cartes postales vers la Belgique à 4 F (taxes combinées)

Kolwezi – 5 septembre 1960

Elisabethville – 25 août 1960

Tarif du 30.06.60 des lettres de 10 gr vers la Belgique à 6.50 F (taxes combinées) - 2.50 Fr par 5 gr supplémentaires + Recommandation à 6F.



Elisabethville – 22 août 1960



Lettre par avion en recommandé expédiée d'Elisabethville le 7 septembre 1960 à destination de Bruxelles.
Tarif des lettres de 10 gr vers la Belgique à 6.50 F (taxes combinées) + recommandation (6F) = 12.50F.
Affranchissement : 50c & 3.50F/3F Animaux surchargés et 1.50F & 2F Fleurs surchargé CONGO.



Lettre par avion en recommandé expédiée de Lubudi le 9 août 1960 à destination d'Anvers.
Tarif des lettres de 25 gr vers la Belgique à 14 F (taxes combinées) + recommandation (6F) = 20F.
Archive Floren – Affranchissement 10F Independance & 10F Fleurs surchargé CONGO.
Etiquette de recommandation de Kolwezi (biffée) utilisée à Lubudi avec la griffe du bureau.

COURRIERS INTERIEURS

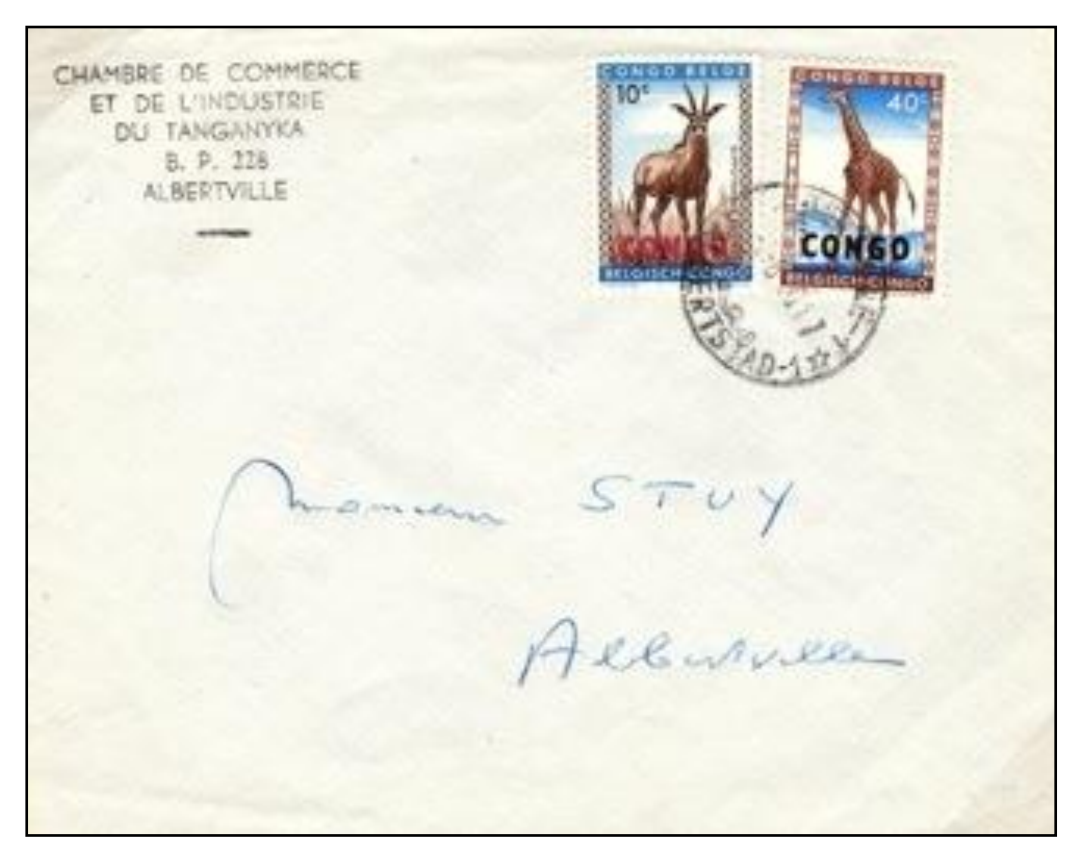
Tarif du 30.06.60 des lettres en service intérieur: 3.50 Fr (10gr) - 1.50 Fr par 5 gr supplémentaires + Recommandation à 6F.



Lettre en recommandé pesant 15gr expédiée de Kamina – Base Militaire 2A le 11 juillet 1960 à destination d'Elisabethville – Archive Monarque **(1er jour de la Sécession Katangaise)**

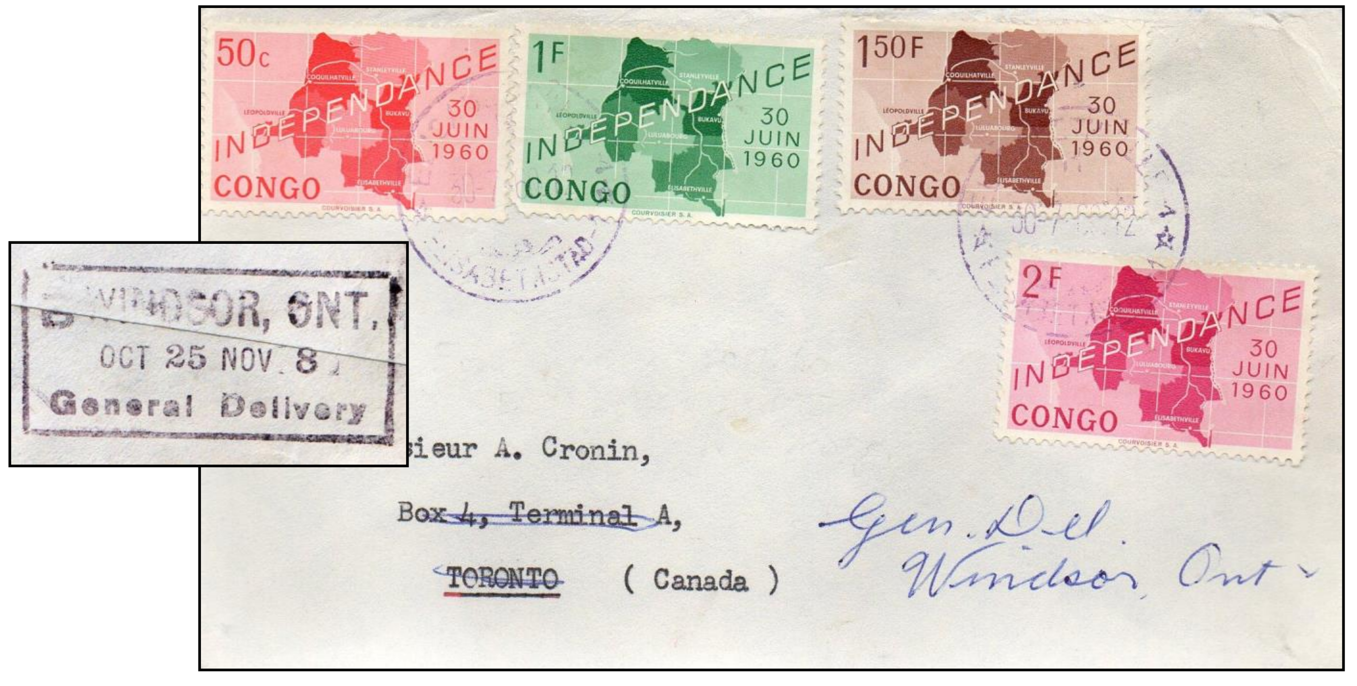


Lettre administrative (avec entête non modifiée) expédiée de Kamina-2 le 30 juillet 1960 à destination d'une boite postale à la Base Militaire II de Kamina. Franchise postale en Service Public SP.

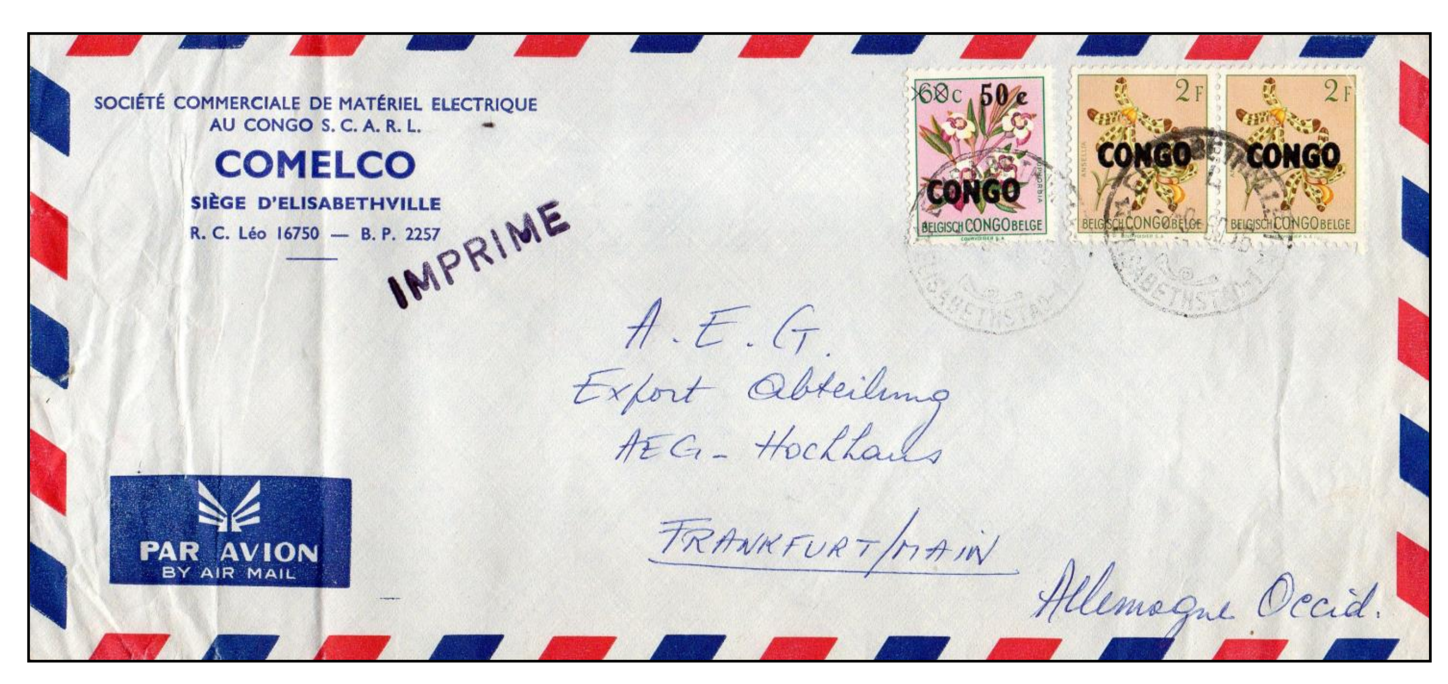


Lettre expédiée en août 1960 d'Albertville vers la ville.
Tarif : imprimé intérieur = 50c.
Affranchissement correct par 10c surch CONGO rouge & 40c surch CONGO noire de RDC.
Emploi rare des petites valeurs sur un courrier non philatélique.

COURRIERS INTERNATIONAUX



Lettre expédiée d'Elisabethville 1H le 30 juillet 1960 (encre violette – rare) vers Toronto / Canada.
Redirigée ensuite vers Windsor / Ontario.
Tarif : lettre NON AVION internationale = 5F /20gr.



Lettre commerciale expédiée par avion d'Elisabethville 1L le 2 septembre 1960 à destination de Frankfort / Allemagne.

Tarif : imprimé international (1F/50gr) + avion AO (Autre Objet) vers Europe (3.50F/20gr).

Affranchissement : 50c/60c Fleur (rare) & paire horiz. du 2F Fleur surch. CONGO en noir.



Lettre en recommandé expédiée de Sandoa (en violet – rare) le 25 aout 1960 à destination des USA.

Tarif : lettre internationale (5F) + avion vers USA (5F/5gr) + recommandation = 16F.

Affranchie à 20F – 4F de trop par 4x 5F surch CONGO en rouge de RDC.

Etiquette de fortune pour la recommandation (rare) avec griffe du bureau et numéro au bic rouge.

Courriers entre le 11 juillet et le 11 septembre 1960
Affranchissement en timbres du Congo Belge non surchargés

Par Philippe Lindekens

Les timbres du Congo Belge non surchargés furent employés en RDC après l'indépendance, tolérés ou admis mais en tout cas jamais taxés pour hors cours. Certaines valeurs dont les Masques furent encore mises sur courrier jusqu'en 1966.

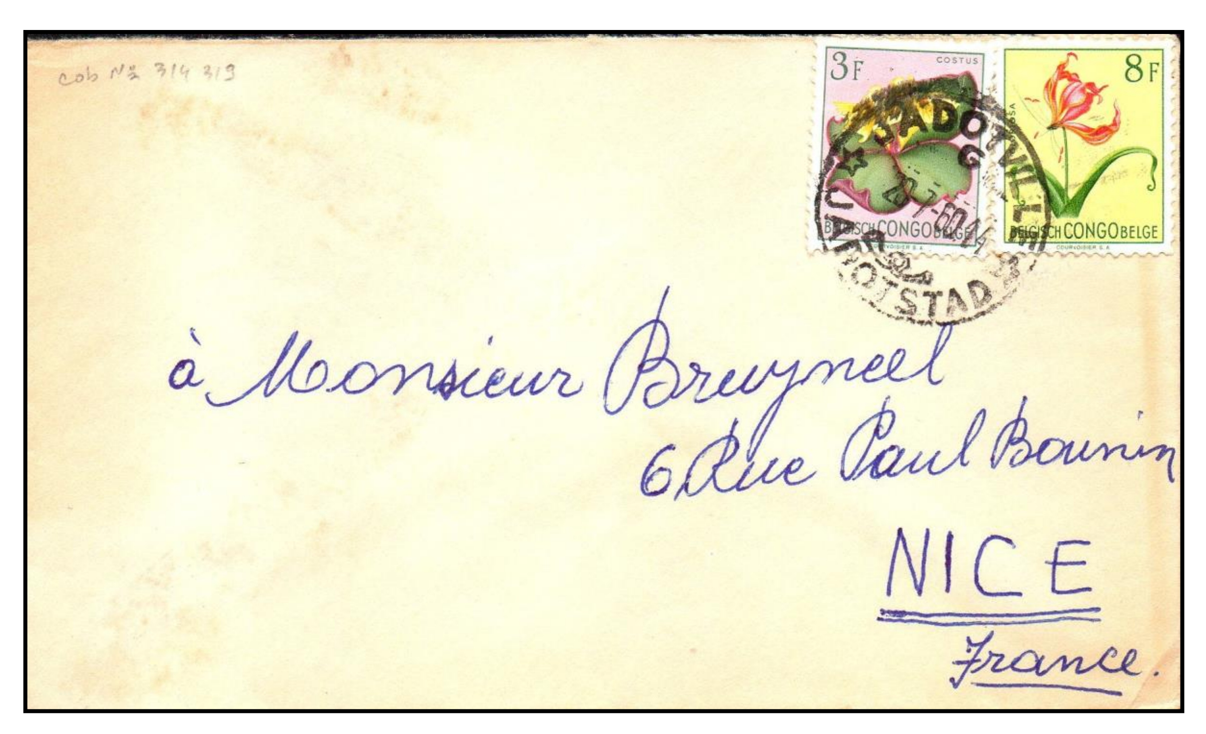
The unoverprinted stamps of Belgian Congo were used in the DRC after independence, tolerated or accepted but in any case ever charged for out of use. Some values whose Masks issue was even put on cover until 1966.

Les séries concernées sont :

- Série « Jeux Olympique » de mai 1960
- Série « CCTA » de février 1960
- Série « Madone » de décembre 1959
- Série « animaux » d'octobre 1959
- Série des 5 Rois « cinquantenaire du Congo Belge » de juillet 1958
- Voire encore de séries plus anciennes.
- Série « Fleurs » de 1952

Dans le cas de l'Etat du Katanga, les séries que nous avons recensées, employées seules ou en affranchissement mixte avec des surchargés CONGO sont :

- Série « Madone » de décembre 1959
- Série « animaux » d'octobre 1959
- Série des 5 Rois « cinquantenaire du Congo Belge » de juillet 1958
- Série « Fleurs » de 1952



Lettre par avion expédiée de Jadotville G le 20 juillet 1960 vers Nice / France.
Tarif : lettre internationale (5F / 20gr) + port avion vers Europe (3F / 5gr).
Affranchissement correct pour lettre avion de 10 gr – 3F & 8F Fleurs du Congo Belge non surch.



Lettre par avion expédiée d'Elisabethville 1A le 28 juillet 1960 vers Bruges.

Tarif : taxe combinées vers la Belgique à 6.50 Fr /10gr.

Affranchissement en timbres du Congo Belge non surchargés: 1F Madone + 50c & 5F Animaux.



Lettre par avion expédiée de Jadotville G le 18 juillet 1960 à destination de Bruxelles où elle parvint le 20 juillet. Tarif: taxe combinées vers la Belgique à 6.50 Fr /10gr + 2.50 Fr par 5gr supplémentaire. Affranchissement correct à 16.50 Fr en timbres du Congo Belge non surchargés pour une lettre de 30 gr : 50c (5x) , 1F & 6.50F (2x) Animaux.



Lettre expédiée d'Elisabethville 1L le 23 juillet à destination de Lubudi (Katanga).
Tarif du 30.06.60 : lettre intérieure de 20 gr = 3.50 Fr affranchie par 40c Fleurs et 70c & 2.40F Masques.



Lettre par avion expédiée d'Elisabethville 1L le 31 juillet 1960 vers Bruxelles.
Tarif : taxe combinées vers la Belgique à 6.50 Fr /10gr.
Affranchissement correct avec 10c « Fleurs » & divers « Animaux » du Congo Belge.

Courriers entre le 11 juillet et le 11 septembre 1960
Affranchissement mixte de surchargés CONGO et non surchargés

Par Philippe Lindekens

Un des plaisirs de collectionner l'Etat du Katanga réside dans les affranchissements mixtes possible entre les timbres du Congo Belge, les timbres de la République du Congo (RDC) surchargés CONGO et les timbres katangais surchargés KATANGA.
Içi nous abordons le premier de ces chapitres, avec des mixtes composés de timbres du Congo Belge non surchargés et de timbres de RDC (surchargés CONGO ou Indépendance). Ces lettres sont rares. Les mixtes entre surchargés CONGO et KATANGA sont moins rares que ceux comprenant des timbres non surchargés du Congo Belge.

One of the pleasures of collecting the state of Katanga lies in mixed postage possible between the Belgian Congo stamps, stamps of the Republic of Congo (DRC) overprinted CONGO and Katangan stamps overprinted KATANGA.
Here we begin the first of these chapters, with mixed frankings of the Belgian Congo stamps unoverprinted and stamps DRC (overprinted CONGO or Independence). These letters are rare. Mixed between overprinted CONGO and KATANGA are less rare than those comprising unoverprinted stamps of Belgian Congo.



Lettre par avion expédiée de Jadotville le 8 septembre 1960 vers Velaine sur Sambre.
Tarif : taxe combinées vers la Belgique à 6.50 Fr /10gr.
Affranchissement mixte : 1.50F « Animaux » Congo Belge + 1F & 4F « Fleurs » de RDC.



(scan réduit)
Lettre par avion expédiée d'Albertville le 12 août 1960 vers Bruxelles.
Tarif : taxe combinées vers la Belgique à 6.50 Fr /10gr.
Affranchissement mixte – 50c de trop : 5F « 5 rois » Congo Belge (RRR utilisé apres l'indépendance).
+ 2F « Fleurs » de RDC.



(scan réduit)
Lettre par avion expédiée d'Elisabethville le 3 septembre 1960 vers Bruxelles.
Tarif : taxe combinées vers la Belgique à 6.50 Fr /10gr.
Affranchissement mixte – 50c de trop pour une lettre de 30 gr.
1F « Fleurs » Congo Belge + 5F « Animaux » de RDC.
Enveloppe **officielle** du service des Impots utilisant encore les anciens timbres du CB.

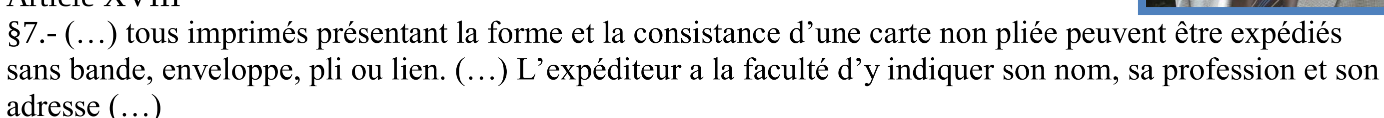
Tarifs et affranchissement Mols des cartes-vues - part III

Part I voir bulletin n°10 - juin 2014
Part II voir bulletin n°16 – juin 2015

Par Philippe Lindekens

2.2.- Carte internationale au tarif imprimé à 10 c et griffe VERIFIE

Selon la Convention Postale Universelle de Washington du 15 juin 1897
Article XVIII



§7.- (…) tous imprimés présentant la forme et la consistance d'une carte non pliée peuvent être expédiés sans bande, enveloppe, pli ou lien. (…) L'expéditeur a la faculté d'y indiquer son nom, sa profession et son adresse (…)
§8.- Les cartes portant le titre « carte postale » ne sont pas admises au tarif des imprimés

Les cartes-vues avec mention « Carte Postale » biffée et indication « Imprimé » répondant aux conditions précitées et ayant une formule de politesse de maximum 5 mots de texte purent bénéficier à partir du 1er mai 1902 du tarif imprimé à 10 c.

Les affranchissements à 10 c sont possibles avec les timbres suivants :

- 5 c vert I1+B1 & I2+B2
- 10 c carmin I2+A4, I3+A5, I4+A5

La poste effectua des contrôles de la bonne application de ces règles et appliqua alors sur la carte la griffe VERIFIE.



Collection Ph. Lindekens

Carte-vue écrite à Lukula le 15 décembre 1904, via Boma le 17 /12 à destination de Bruxelles où elle parvint le 5 janvier 1905. Affranchissement : 10 c carmin I2+A4

Mention CARTE POSTALE biffée et indication « Imprimé » à l'encre noire.



Collection Ph. Lindekens

Carte-vue partie de Basoko le 16 mai 1906 à destination de Bruxelles où elle parvint le 7 juillet (dateur d'arrivée portant sur le timbre) ; passage par Léopoldville le 30 mai. Mention CARTE POSTALE biffée et indication « Imprimé » à l'encre noire.
Affranchissement : 5 c vert I2+B2 – paire horizontale.



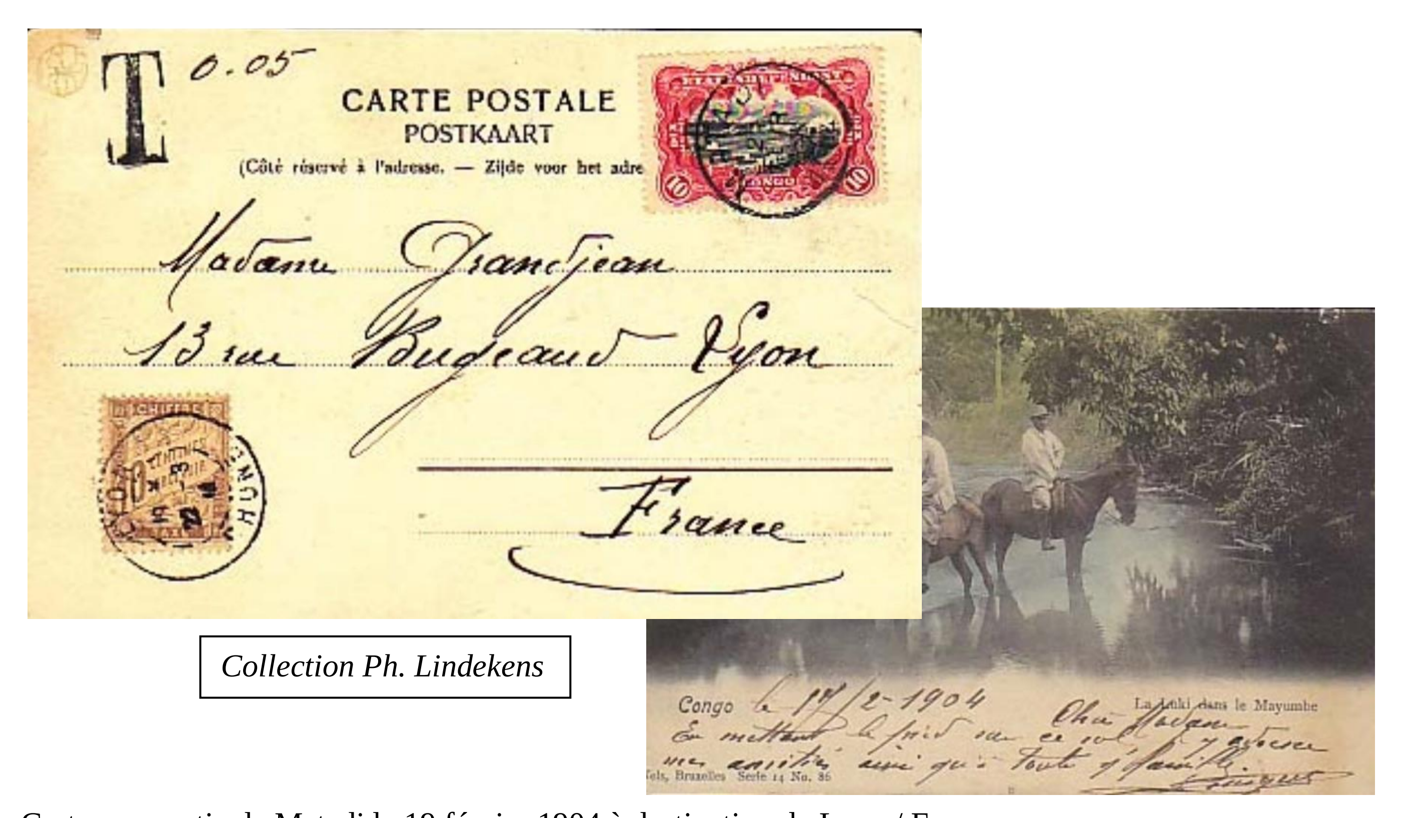
Collection Ph. Lindekens

Carte-vue partie de Boma le 19 juin 1906 à destination de Bruxelles ; cachet de facteur belge à l'arrivée. Mention « CARTE POSTALE » biffée et note « Imprimé » ; tout est correct pour le tarif imprimé à 10 c. Apposition par erreur de la griffe de taxation « T » qui sera biffée au crayon bleu.
Affranchissement : 10 c carmin bord de feuille – I3+A5



Collection Ph. Lindekens

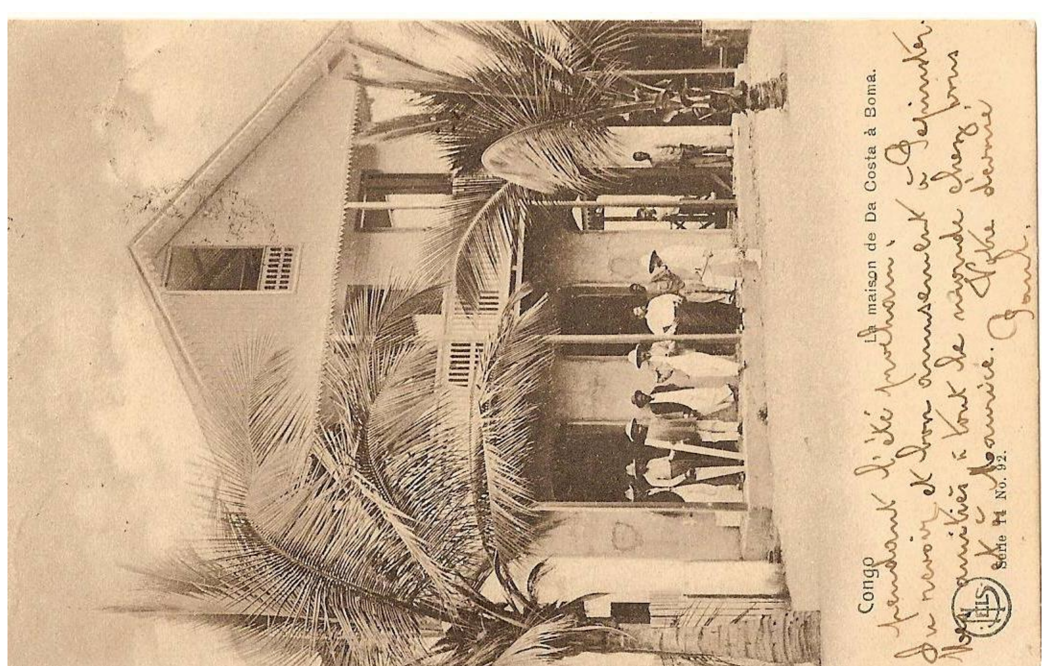
Carte-vue partie de Boma le 16 janvier 1908 à destination d'Anvers où elle parvint le 13/02.
Manque 5 c pour tarif imprimé – griffe « T » et « 0,05 » en rouge = taxation simple ; taxation normale du double de ce qui manque appliquée à Anvers. De plus, la mention CARTE POSTALE n'ayant pas été biffée, le tarif devrait être de 15c.
Affranchissement : 5 c vert I2+B2



Collection Ph. Lindekens

Carte-vue partie de Matadi le 19 février 1904 à destination de Lyon / France.
Manque 5 c pour tarif des cartes – griffe « T » et « 0,05 » en noir = taxation simple ; taxation normale du double de ce qui manque appliquée à Lyon. La carte ne peut bénéficier du tarif imprimé à 10c car l'expéditeur y a écrit plus de 5 mots + signature.
Affranchissement : 10c carmin I2+A4





Collection Privée

Carte-vue partie de Boma le 1er décembre 1905 à destination de Pepinster où elle parvint le 31 décembre.
Tarif : carte-vue internationale = 15c.
Affranchissement : 15c ocre.
Taxation « T » et « 0,35 ».

Les cartes de l'industrie privée doivent être conformes aux modalités des cartes officielles. Si non, il y a deux façons de taxer :
A) affranchissement insuffisant = taxe : insuffisance x 2.
B) non respect des modalités = taxe : tarif des lettres non affranchies moins la valeur des TP apposés. Soit 0,50 moins 0,15 = 0,35 de taxation. C'est la taxe B que le postier a choisi, donc défaut dans les modalités.
D' après la convention du 1.7.1892 - paragraphe 3 du chapitre XVI des cartes postales "les CP émises en vue de la circulation dans l'U.P.U. doivent porter au recto, en langue française ou avec traduction sublinéaire en cette langue. "CARTE POSTALE/UNION POSTALE UNIVERSELLE"
C'est là le motif de la taxation belge.

2.3.- Carte internationale recommandée à 65 c

Tarif de la carte postale à 15 c + recommandation internationale (50 c) = 65 c



Collection Th. Lindekens

Carte-vue partie de la Gare de Boma le 29 juillet 1903 (dateur sous le 25 c bleu), puis affranchie et recommandée à Boma le 1er août 1903 à destination de Sobre-St-Géry où elle parvint le 24 août ; passage par Bruxelles / Réception le 23/08. Elle fut ensuite réexpédiée vers Leugnies via Charleroi & Beaumont. Affranchissement avec une combinaison peu courante : 25 c bleu + 40 c vert-bleu .
Griffe bleue italique « Recommandé » de Boma sous N° 2101.



Carte-vue recommandée partie de Lusambo le 8 février 1904 à destination de Bruxelles où elle parvint le 21 mars ; passage par Léopoldville le 17 février. Affranchissement : 15 c. ocre et 25 c (2x) bleu type 1

Collection Ph. Lindekens

La recommandation (sous N°577) a été faite à Léopoldville et non au départ à Lusambo. Les petites barres obliques manquantes sont les caractéristiques de la griffe de Léopoldville à cette époque. Lusambo, n'avait pas encore la possibilité de recommander et, aucune demande d'« ENREGISTRE » n'a été demandée par l'expéditeur pour garantir le voyage postal entre Lusambo et Léopoldville.

2.4.- Carte en tarif spécial (dont enregistré, AR, ….)



Collection Privée

Carte partie de Léopoldville le 17 septembre 1902 à destination de Bruxelles (15/10). Tarif à 90 c : carte-vue internationale (15 c) + recommandation (sous N° 1984 – 50 c.) + AR (25 c). – timbre à 1 F carmin arraché. Indication manuscrite « 1 fr » faite par l'expéditeur sous le timbre afin d'éviter le vol de celui-ci avant son oblitération.



Collection Ph. Lindekens

Carte-vue partie de Pweto 3 mai 1903 à destination de Berne/Suisse où elle parvint le 5 août.

Mise en « Enregistré » sous le numéro 36/22 ; pas de recommandation (ni demande manuscrite, ni affranchissement). La griffe « Enregistré » a été biffée par erreur, puisque la carte-vue ne devait pas être recommandé ; elle est donc resté sous la « protection « de l'« enregistré » pendant tout son acheminement à travers le Congo, redevenant une carte-vue normale en service international.
Indication manuscrite probablement apposée à Léopoldville:
« Affranchissement insuffisant pour recommandation ».
Tarif : cv (15 c)+enregistré (15 c) = 30 c. - Affranchissement : 5 c vert (I1+B1)et 25 c bleu type 1

3.- Carte-vue en courrier intérieur

N'échappant pas au tarif des lettres avant le 1er mai 1902, les cartes-vues en courrier intérieure seront après cette date au tarif de 10c, voire 5c en imprimé.

Elles sont toutefois encore plus exceptionnelle à trouver que les lettres à 15 c en courrier intérieur. Les colons employaient manifestement toujours plus les entiers postaux que les cartes-vues.

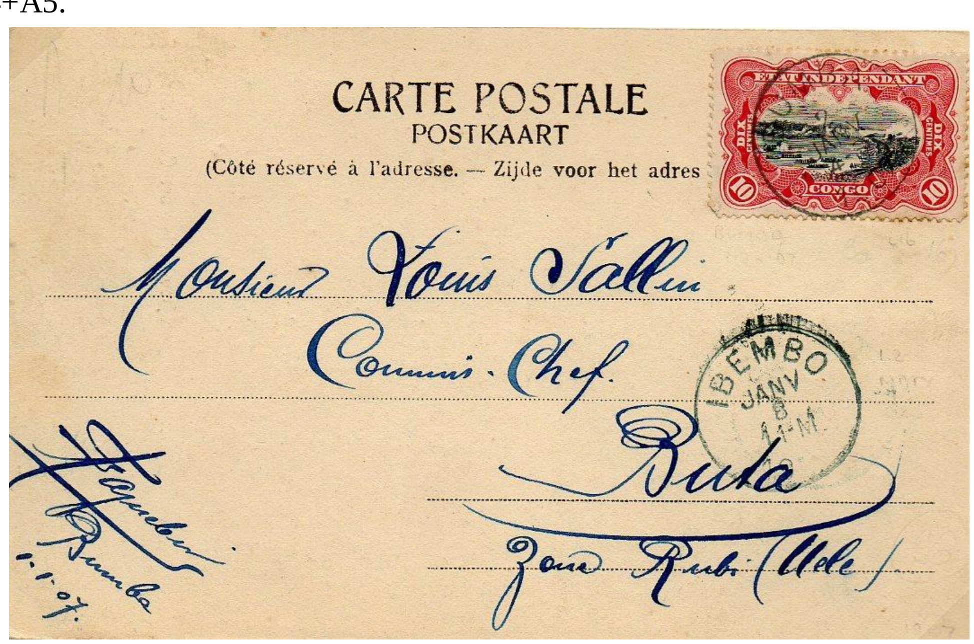
La rareté vient aussi du fait qu'il a fallu les ramener en Europe pour les voir nous revenir dans le circuit des collectionneurs de cartes-vues ou des philatélistes.

3.1.- Carte intérieure à 10 c



Collection Ph. Lindekens

Carte-vue partie de Matadi le 19 avril 1908 à destination de Kahumbiri / Haut-Congo ; passage par Léopoldville le 21 avril.
Affranchissement: 10 c carmin I4+A5.



Carte-vue partie de Bumba le 1er janvier 1907 à destination de Buta / Zone Rubi / Uélé ; passage par Ibembo le 8 janvier. Affranchissement : 10 c carmin I3+A5.

Collection Ph. Lindekens



Collection Ph. Lindekens

Carte-vue partie de Boma le 5 juillet 1905 à destination de la Mission bloc Bussira / District Equateur ; passage par Léopoldville le 8 juillet (apposé par erreur sur un des 2 timbres) et par Coquilhatville le 26 juillet. Affranchissement : 5c vert (2x) – I2+B2

3.2.- Carte intérieure au tarif imprimé à 5 c

Toutes les cartes rencontrées à ce jour par l'auteur sentaient la complaisance à plein nez, voire des « cartes maximum » avec adresse rajoutée.

Ce tarif est sans nul doute encore plus rare que le précédent. Nous vous conseillons de n'y croire que s'il y a un cachet de passage ou d'arrivée ou si l'état de vieillissement de la carte-vue ne laisse aucun doute.

Seule possibilité d'affranchissement après le 1er mai 1902 = 5 c vert I1+B1 ou I2+B2.